



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 2301

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les propositions de la Fédération nationale des aides à domicile en activités regroupées (FNADAR) à l'égard de la mise en place de la prestation spécifique dépendance. Compte tenu des disparités de mise en oeuvre entre les départements, de la fixation de taux de référence incompatibles avec une bonne qualité des services, de la difficulté à impliquer les associations dans le dispositif d'évaluation des besoins et de suivi, la FNADAR demande que les associations bénéficient de l'exonération des charges patronales pour que le choix de la personne reste ouvert entre la prestation de service et le mandataire, que les pouvoirs publics fixent un taux de référence minimal pour limiter les disparités entre les départements, une articulation efficace des financements existants (caisse de retraite, déductions fiscales, aide sociale) pour ne pas créer des « laissés pour compte » de la prestation spécifique dépendance. Il lui demande de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à ces propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les associations dont l'objet est le maintien à domicile des personnes âgées et des malades. Il s'agit de l'un des aspects majeurs de la question des aides de la collectivité aux emplois de services aux personnes. Les multiples systèmes d'aide actuels, résultant d'une sédimentation progressive, se caractérisent par une grande complexité et un certain manque de cohérence. Ils ne garantissent pas l'adéquation entre l'aide apportée, le niveau de ressources et le degré de dépendance des personnes. Consciente de cette situation, la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé que soit réexaminé l'ensemble des aides aux services aux personnes, en vue de simplifier les dispositifs et définir un système d'aides à la fois plus juste et plus propice à la professionnalisation des intervenants comme à la qualité des services rendus. Une mission d'experts a été diligentée à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2301

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2624

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1050